



Fédération des Sports et Loisirs Canins

Affiliation d'une Association à la Fédération des Sports et Loisirs Canins

Affiliation d'une Association à la Fédération des Sports et Loisirs Canins

Pour affilier une association, un club ou une section de club à la Fédération des Sports et Loisirs Canins, il faut fournir à la FSLC :

- **Une liste des membres du bureau** de l'association, du club ou de la section de club (nom, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité, profession, adresse complète, téléphone, mail et fonction). Ces membres seront les responsables auprès de la FSLC.
- **Une copie des statuts** déposés à la préfecture. L'association ou le club devra avoir parmi ses buts, des buts semblables à ceux de la Fédération des Sports et Loisirs Canins à savoir : *Promotion et développement des sports canins unissant un chien et un humain dans le même effort sportif*. Les buts de l'association ou du club ne pourront en aucun cas être contradictoire avec ceux de la FSLC.

La demande d'Affiliation (page 2 du présent document) remplie et signée par le Président de l'association ou du club, accompagnée du règlement de 25 € à l'ordre de Fédération des Sports et Loisirs Canins à adresser à :

PASCALE DEMOIS LA MARTINIERE 49460 ECUILLE

Remarque :

La FSLC accepte l'adhésion de tous les clubs sans restriction d'origine (course à pied, triathlon....) si ceux ci ont parmi leurs buts les mêmes que la FSLC. Cependant si votre club est déjà affilié à une autre fédération, renseignez vous sur sa politique d'ouverture afin d'éviter d'éventuels préjudices de sa part.



Fédération des Sports et Loisirs Canins

Affiliation d'une Association à la Fédération des Sports et Loisirs Canins

Demande d'affiliation d'une Association à la Fédération des Sports et Loisirs Canins Saison 2015

L'Association (ou le Club) (titre de l'association accompagné si possible du numéro d'identification de l'association paru au journal officiel) dont le siège social est basé (adresse complète) demande par la présente lettre son affiliation à la Fédération des Sports et Loisirs Canins.

En s'affiliant à la Fédération des Sports et Loisirs Canins, l'association (ou le Club) (titre) s'engage à respecter les différents règlements de la Fédération des Sports et Loisirs Canins ainsi que son éthique sportive.

La présente affiliation engage l'Association (ou le Club) et ses membres envers la Fédération des Sports et Loisirs Canins à :

- Faire adhérer ses membres en tant qu'adhérent Club (compétition ou dirigeant) à la Fédération des Sports et Loisirs Canins.
- Faire respecter les différents règlements de la Fédération des Sports et Loisirs Canins (Règlement intérieur et règlement de course lors de l'organisation d'épreuves sportives sous l'égide de la Fédération des Sports et Loisirs Canins).

En contrepartie, la Fédération des Sports et Loisirs Canins s'engage à :

- Assurer les adhérents à la FSLC durant la pratique des sports et loisirs canins (canicross, canivtt, canimarche, skijoring....) durant les compétitions ou les stages de formation
- Permettre l'accès aux événements sportifs de la Fédération des Sports et Loisirs Canins (compétitions nationales, internationales, stages, challenges ...)
- Permettre les formations (juge de course, formations diplômantes) aux adhérents qui le désirent.

A, le

Le président de l'association (ou du club)